

PÔLE RESSOURCES ET ACCOMPAGNEMENT

Direction des ressources humaines

Hôtel du Département – Rue Ferdinand Buisson
62018 ARRAS Cedex 9

Centre de gestion du Pas-de-Calais
A l'attention de Monsieur Joël DUQUENOY, Président
Cité de la FPT Pierre Mauroy BP67
Allée du Château
62702 BRUAY-LA-BUISSIÈRE

Dossier suivi par : Stéphanie COGEZ
Gestionnaire carrière et retraite
cogez.stephanie@pasdecalais.fr - 03 21 21 61 54

Objet : Listes d'aptitude au titre de l'année 2023.

Monsieur le Président,

En application de l'article L452-38 du code général de la fonction publique, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint nos listes d'aptitudes au titre de l'année 2023, pour publicité.

La collectivité a également examiné les avancements de grade au titre de l'année 2023. Toutefois, j'ai bien pris note que les tableaux annuels d'avancements de grade n'ayant pas de valeur nationale, ils n'ont pas à être transmis au centre de gestion.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Président du Conseil départemental



Amélie DELGORGUE
Cheffe de mission

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

**INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE EN VUE DE L'ACCES AU CADRE D'EMPLOIS
DES ATTACHES TERRITORIAUX AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L 413-1, L413-3, L413-5 et L413-6 relatifs aux lignes directrices de gestion ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L523-1 et L 523-3 à L523-6 relatifs à la promotion interne ;

Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux;

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 modifié relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux ;

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu l'arrêté portant définition des lignes directrices de gestion en matière de déroulement de carrière en date du 30 décembre 2020 modifié par les arrêtés du 30 novembre 2021 et du 24 juin 2022 ;

Vu l'effectif du cadre d'emplois en 2022 permettant l'ouverture de cinq postes pour la promotion interne ;

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental dans les deux mois suivant sa notification ou son affichage et/ou publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux.

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 07/07/2023

ARRÊTE :

Article 1 : Les fonctionnaires suivants sont inscrits à la date du 1^{er} aout 2023, par ordre alphabétique, sur la liste d'aptitude à l'accès, par voie de promotion interne, au cadre d'emplois des attachés territoriaux au titre de l'année 2023.

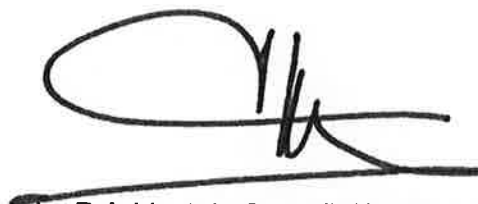
Matricule	Nom usuel	Prénom	Direction	Rôle
-----------	-----------	--------	-----------	------

AU CHOIX:

7779	AUBIN	CHRISTOPHE	DIRECTION DES SERVICES NUMERIQUES	POLE RESSOURCES ET ACCOMPAGNEMENT
6340	PERREAU	MARIE	DIRECTION DE LA COMMUNICATION	DGS
7766	MALAYEUDE	VIRGINIE	DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES COLLEGES	POLE REUSSITES CITOYENNES
3408	NOWAK	LOETITIA	SECRETARIAT GENERAL ADJOINT DU POLE SOLIDARITES	POLE SOLIDARITES
9989	PRUD'HOMME-SABOS	BERANGERE	SECRETARIAT GENERAL DU PADT	POLE AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Article 2 : La présente liste d'aptitude sera communiquée au centre de gestion du Pas-de-Calais, dans un délai maximal de 15 jours, afin que celui-ci en assure la publicité.

Arras, le - 7 JUL. 2023



Le Président du Conseil départemental,
Jean-Claude LEROY

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

**INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE EN VUE DE L'ACCES AU CADRE D'EMPLOIS
DES ASSISTANTS TERRITORIAUX DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES
BIBLIOTHEQUES AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L 413-1, L413-3, L413-5 et L413-6 relatifs aux lignes directrices de gestion ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L523-1 et L 523-3 à L523-6 relatifs à la promotion interne ;

Vu le décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques ;

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

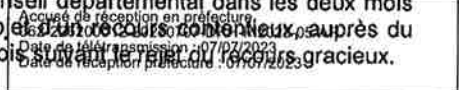
Vu le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 modifié relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux ;

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu l'arrêté portant définition des lignes directrices de gestion en matière de déroulement de carrière en date du 30 décembre 2020 modifié par les arrêtés du 30 novembre 2021 et du 24 juin 2022 ;

Vu l'effectif du cadre d'emplois en 2022 permettant l'ouverture d'un poste pour la promotion interne ;

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental dans les deux mois suivant sa notification ou son affichage et/ou publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le fait du recours gracieux.



ARRÊTE :

Article 1 : Le fonctionnaire suivant est inscrit à la date du 1^{er} aout 2023, sur la liste d'aptitude à l'accès, par voie de promotion interne, au cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques au titre de l'année 2023.

Matricule	Nom usuel	Prénom	Direction	Rôle
AU CHOIX:				
9304	GRAVE-SCOTTE	STEPHANIE	DIRECTION DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES	PÔLE REUSSITES CITOYENNES

Article 2 : La présente liste d'aptitude sera communiquée au centre de gestion du Pas-de-Calais, dans un délai maximal de 15 jours, afin que celui-ci en assure la publicité.

Arras, le - 7 JUIL. 2023



Le Président du Conseil départemental,
Jean-Claude LEROY

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

**INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE EN VUE DE L'ACCES AU CADRE D'EMPLOIS
DES INGENIEURS TERRITORIAUX AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L 413-1, L413-3, L413-5 et L413-6 relatifs aux lignes directrices de gestion ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L523-1 et L 523-3 à L523-6 relatifs à la promotion interne ;

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 modifié relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux ;

Vu le décret n°2016-201 du 26 février 2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux;

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu l'arrêté portant définition des lignes directrices de gestion en matière de déroulement de carrière en date du 30 décembre 2020 modifié par l'arrêté du 24 juin 2022 ;

Vu l'effectif du cadre d'emplois en 2022 permettant l'ouverture d'un poste pour la promotion interne ;

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental dans les deux mois suivant sa notification ou son affichage et/ou publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux.

Accusé de réception en préfecture

62-2022-0019-2022-04

Date de transmission : 07/07/2023

Date de réception préfecture : 07/07/2023

ARRÊTE :

Article 1 : Le fonctionnaire suivant est inscrit à la date du 1^{er} aout 2023 sur la liste d'aptitude à l'accès, par voie de promotion interne, au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux au titre de l'année 2023.

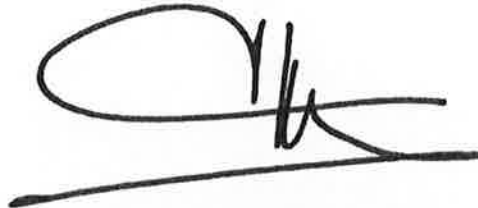
Matricule	Nom usuel	Prénom	Direction	Pôle
-----------	-----------	--------	-----------	------

AVEC EXAMEN PROFESSIONNEL :

5505	HAGNERE	MARC-ANDRE	MDADT ARRAGEOIS	POLE AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL
------	---------	------------	-----------------	-----------------------------------------------

Article 2 : La présente liste d'aptitude sera communiquée au centre de gestion du Pas-de-Calais, dans un délai maximal de 15 jours, afin que celui-ci en assure la publicité.

Arras, le - 7 JUIL. 2023



Le Président du Conseil départemental,
Jean-Claude LEROY

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

**INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE EN VUE DE L'ACCES AU CADRE D'EMPLOIS
DES CONSEILLERS TERRITORIAUX SOCIO-EDUCATIFS AU TITRE
DE LA PROMOTION INTERNE**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L 413-1, L413-3, L413-5 et L413-6 relatifs aux lignes directrices de gestion ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L523-1 et L 523-3 à L523-6 relatifs à la promotion interne ;

Vu le décret n° 2013-489 du 10 juin 2013 portant statut particulier du cadre d'emplois des conseillers territoriaux socio-éducatifs ;

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 modifié relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux ;

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu l'arrêté portant définition des lignes directrices de gestion en matière de déroulement de carrière en date du 30 décembre 2020 modifié par les arrêtés du 30 novembre 2021 et du 24 juin 2022 ;

Vu l'effectif du cadre d'emplois en 2022 permettant l'ouverture d'un poste pour la promotion interne ;

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental dans les deux mois suivant sa notification ou son affichage et/ou publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux.

Accusé de réception en préfecture
Date de réception : 07/07/2023
Date de dépôt en préfecture : 07/07/2023

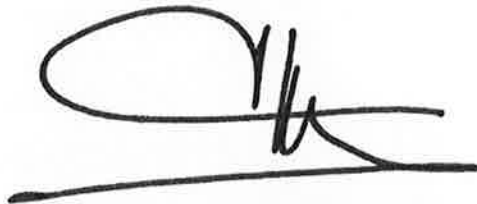
ARRÊTE :

Article 1 : Le fonctionnaire suivant est inscrit à la date du 1^{er} aout 2023, sur la liste d'aptitude à l'accès, par voie de promotion interne, au cadre d'emplois des conseillers territoriaux socio-éducatifs au titre de l'année 2023.

Matricule	Nom usuel	Prénom	Direction	Pôle
AU CHOIX:				
8828	POIVRE	CAROLINE	MDS DE L'ARRAGEOIS	POLE SOLIDARITES

Article 2 : La présente liste d'aptitude sera communiquée au centre de gestion du Pas-de-Calais, dans un délai maximal de 15 jours, afin que celui-ci en assure la publicité.

Arras, le - 7 JUL. 2023



Le Président du Conseil départemental,
Jean-Claude LEROY



Pas-de-Calais
Le Département

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

**INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE EN VUE DE L'ACCES AU CADRE D'EMPLOIS
DES TECHNICIENS TERRITORIAUX AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L 413-1, L413-3, L413-5 et L413-6 relatifs aux lignes directrices de gestion ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L523-1 et L 523-3 à L523-6 relatifs à la promotion interne ;

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 modifié relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux ;

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu l'arrêté portant définition des lignes directrices de gestion en matière de déroulement de carrière en date du 30 décembre 2020 modifié par l'arrêté du 30 novembre 2021 et du 24 juin 2022 ;

Vu l'effectif du cadre d'emplois en 2022 permettant l'ouverture de trois postes pour la promotion interne ;

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental dans les deux mois suivant sa notification ou son affichage et/ou publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant la notification de l'arrêté.

Arrêté de création en préfecture
062-226260012-20230710-BRI-P12023-08-AR
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Date de réception préfecture : 10/07/2023

ARRÊTE :

Article 1 : Les fonctionnaires suivants sont inscrits à la date du 1^{er} aout 2023, par ordre alphabétique, sur la liste d'aptitude à l'accès, par voie de promotion interne, au cadre d'emplois des techniciens territoriaux au titre de l'année 2023.

Au grade de technicien territorial :

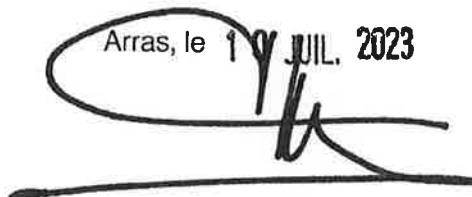
Matricule	Nom usuel	Prénom	Direction	Pôle
-----------	-----------	--------	-----------	------

AU CHOIX :

9164	CARON	STEPHANE	DIRECTION DE LA MOBILITE ET DU RESEAU ROUTIER	POLE AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE
11721	DUC	DANY	DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES COLLEGES	POLE REUSSITES CITOYENNES
8832	REMY	OLIVIER	DIRECTION DES MOYENS GENERAUX	POLE RESSOURCES ET ACCOMPAGNEMENT

Article 2 : La présente liste d'aptitude sera communiquée au centre de gestion du Pas-de-Calais, dans un délai maximal de 15 jours, afin que celui-ci en assure la publicité.

Arras, le 1^{er} JUIL. 2023



Le Président du Conseil départemental,
Jean-Claude LEROY



Pas-de-Calais
Le Département

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

**INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE EN VUE DE L'ACCES AU CADRE D'EMPLOIS
DES REDACTEURS TERRITORIAUX AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L 413-1, L413-3, L413-5 et L413-6 relatifs aux lignes directrices de gestion ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L523-1 et L 523-3 à L523-6 relatifs à la promotion interne ;

Vu le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux;

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 modifié relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux ;

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu l'arrêté portant définition des lignes directrices de gestion en matière de déroulement de carrière en date du 30 décembre 2020 modifié par l'arrêté du 30 novembre 2021 et du 24 juin 2022 ;

Vu l'effectif du cadre d'emplois en 2022 permettant l'ouverture de six postes pour la promotion interne ;

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental dans les deux mois suivant sa notification ou son affichage et/ou publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux.

Accusé de réception en préfecture

Préfecture du Pas-de-Calais

Date de télétransmission : 07/07/2023

Date de réception en préfecture : 07/07/2023

ARRÊTE :

Article 1 : Les fonctionnaires suivants sont inscrits à la date du 1^{er} aout 2023, par ordre alphabétique, sur la liste d'aptitude à l'accès, par voie de promotion interne, au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux au titre de l'année 2023.

Au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe :

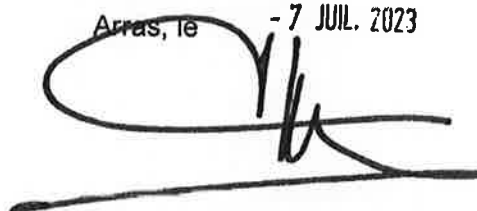
Matricule	Nom usuel	Prénom	Direction	Pôle
-----------	-----------	--------	-----------	------

AVEC EXAMEN PROFESSIONNEL :

3324	DRAIDI	WOYBA	MDS D'HENIN-CARVIN	POLE SOLIDARITES
8650	DUSSART	EMILIE	DIRECTION DE L'AUTONOMIE ET DE LA SANTE	POLE SOLIDARITES
8781	GERTHOFFER SORET	MARJORIE	MDADT BOULONNAIS	POLE AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL
9591	HARDY	MARION	DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES COLLEGES	POLE REUSSITES CITOYENNES
9056	JOUBIN	KATHY	DIRECTION DES MOYENS GENERAUX	POLE RESSOURCES ET ACCOMPAGNEMENT
7969	LECOCQ	NICOLAS	DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	POLE RESSOURCES ET ACCOMPAGNEMENT

Article 2 : La présente liste d'aptitude sera communiquée au centre de gestion du Pas-de-Calais, dans un délai maximal de 15 jours, afin que celui-ci en assure la publicité.

Arras, le - 7 JUL. 2023



Le Président du Conseil départemental,
Jean-Claude LEROY

Accusé de réception en préfecture
062-226200012-20230707-DRH-PI2023-01-AR
Date de télétransmission : 07/07/2023
Date de réception préfecture : 07/07/2023